# TRIBUNAUX

## COUR D'ASSISES DU NORD

*Audience du mardi 5 mai*

Ministère public : M. DE LAJONCKAIRE, substitut

1re affaire. — SUPPRESSION D'ENFANT A DOUAI

Le 19 février 1903, un passant découvrit le cadavre d'une enfant, en partie immergé dans une touffe de roseaux, au bord de la Scarpe. Les soupçons se portèrent sur Marie Picourt, âgée de 20 ans, née à Arras, actuellement d'Abbeville (Somme), tisseuse, sans domicile fixe. Marie Picourt fut bientôt obligée de reconnaître que l'enfant retrouvée dans la Scarpe était bien sa fille, et que c'était elle-même qui avait jeté son enfant sur la berge de la Scarpe pour s'en débarrasser. L'accusée est très mal notée.

Marie Picourt est condamnée à cinq ans de réclusion.

Défenseur : Me Degand.

2e affaire. — VOLS QUALIFIÉS ET COMPLICITÉ A LILLE ET A HELLEMMES

Les accusés sont : Marcel-Léon-Charles Delbecq, né à Lille, le 10 mars 1882, manœuvre de maçon, demeurant à Lille ; Adolphe-François Duriez, né à Lille, le 14 juin 1881, tapissier, demeurant à Lille ; Henri-Victor Delmaster, né à Lille, le 4 janvier 1885, mineur en fer, demeurant à Lille.

Le 16 avril 1901, vers deux ou trois heures de l'après-midi, Delbecq s'introduisit en escaladant un mur et en brisant une partie du toit dans le cabaret des époux Grison, à Hellemmes. Il prit dans un coffret qui fut forcé une somme d'environ 250 francs en numéraire et laissa huit obligations de la ville de Bruxelles qui furent retrouvées plus tard cachées dans le grenier. Les autres vols reprochés aux accusés ont été commis à Lille : le 5 juin 1901, chez M. Bastien, cabaretier ; le 2 novembre 1902, chez M. Lassage, cabaretier, et chez Mlle Doleuzenque, rue de Tournai ; dans la nuit du 19 au 20 novembre, chez M. Vermeersch, etc.

Les faits sont reconnus par les accusés. Delbecq a déjà encouru six condamnations, dont trois pour vols. Il n'a pas encore vingt et un ans. Duriez a déjà vingt et un ans. Il a déjà été condamné trois fois pour vols. Delmaster est âgé de dix-huit ans à peine. Il a été condamné le 15 octobre 1901, à quinze jours d'emprisonnement avec sursis, pour vols. Les renseignements recueillis sur le compte des trois accusés leur sont défavorables.

Léon Delbecq est condamné à huit ans de travaux forcés et à la relégation ; Adolphe Duriez est condamné à cinq ans de travaux forcés ; Henri Delmaster est condamné à cinq ans de réclusion.

Défenseurs : Me Grave, Chapeau et de Guesny.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du mardi 5 mai 1903*

Présidence de M. SES, vice-président

QUERELLE DE MENAGE. — Le sieur Pécq, qui habite à Tourcoing, rue de la Bourche Porte, rentra ivre mardi dernier et chercha querelle à sa femme, Valentine Bulinckx, ménagère, âgée de 51 ans ; il lui porta plusieurs coups de pied, des coups de poing en pleine figure, qui lui brisèrent trois dents. Puis, abusant un moment, il lui en assena plusieurs coups sur la tête. La malheureuse a le front tout tuméfié quand elle vient déposer devant le Tribunal. Leon Pécq, qui est un désœuvré, âgé de 35 ans, est condamné à 40 jours de prison.

ENTRE AMIS. — Après avoir vécu quelque temps ensemble, Cyprile Lecomte, 41 ans, journalier, rue Sadi-Carnot, cour Burgrave, à Roubaix, et Eulodie Debarbaix, 57 ans, peigneuse, rue de Rome, 26, se quittèrent ; la femme se plaignit des vexations qu'elle subissait exerçant sur elle. Or, jeudi matin, Lecomte, mécontentant la fille Debarbaix, lui cherha querelle et la roua de coups : 10 jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Wickaert, 17 ans, journalier à Ploegsteert, a trouvé 4 kilos de café, 15 cigarettes et 50 allumettes, objets ayant une valeur totale de 12 fr. 65, en compagnie du jeune Gustave Cousin, 13 ans, de Lys-lez-Lannoy, qui n'est pas poursuivi. Wickaert a été arrêté à Lys, sentier des deux Saules, le 30 avril, vers quatre heures du soir. 24 jours de prison et 500 francs d'amende. — Deux ouvriers agricoles, venant de Belgique en France pour travailler, avaient été arrêtés à la gare avec un sac de fer-blanc étranger dans leurs poches ; ce sont Constant Denecker et Louis Dedeun, Anvers transbordeur, tels qui ont été relâchés et, à l'audience, l'administration abandonne toute poursuite contre eux.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

*Audience du 5 mai 1903*

Président, M. POLLET

DE L'IMMIXTION DES NEGOCIANTS DANS L'ELABORATION DE LA COTE OFFICIELLE DES LAINES. — Le Tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par M. Lorthiois à M. G. Desrousseaux, courtier en laines, au sujet de la vente portant la cote.

Tout d'abord le Tribunal s'est déclaré compétent, estimant que les courtiers n'étaient plus dans l'esprit de la loi de 1866, que des commerçants et non pas des officiers publics, les circonstances de la cause ne permettant pas de trancher ce point. Sur le fond, le Tribunal débouta M. Lorthiois de sa demande de dommages-intérêts comme mal fondée et déclare que les parties succombent tour à tour, l'exception d'incompétence, toute dans la question des dommages-intérêts, partagent entre et toutes les dépens de l'instance.

Le Tribunal énonce que M. Desrousseaux a reconnu que depuis l'ouverture de la Corbeille jusqu'à sa fermeture, MM. Lorthiois frères avaient le droit d'offrir et de demander, sans être obligés de faire enoncer par un courtier inscrit, leur offre ou leur demande.

Il ajoute que l'inscription de l'offre de MM. Lorthiois n'a été refusée par M. Desrousseaux qu'après la fermeture de la Corbeille et pendant l'établissement de la cote. M. Desrousseaux devait refuser de recevoir cette offre parce qu'elle était tardive et qu'aux termes de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 14 mars 1901, le cours des marchandises doit être constaté d'après les opérations réellement effectuées à la Corbeille et non d'après celles faites après sa fermeture.

Mais le Tribunal déclare que M. Desrousseaux n'était pas fondé à désirer à MM. Lorthiois qu'il recueillerait leur offre, si elle était faite par un courtier inscrit. La Corbeille étant alors fermée, ni les courtiers, ni les commerçants ne pouvaient plus modifier par une opération nouvelle, les cours tels qu'ils résultaient des affaires offertes ou traitées à la Corbeille.

Le cours des marchandises et la tendance du marché doivent résulter uniquement des inscriptions recueillies sur le registre spécial pendant la corbeille. Le cours est donné par le prix moyen des opérations réellement traitées, la tendance par la moyenne des offres et des demandes qui ont été énoncées à haute voix à la Corbeille, et inscrites au livre spécial.

En procédant ainsi, les cours et la tendance répondent à la réalité des affaires et ne résultent pas d'offres faites après bourse pendant l'établissement de la cote.

Le Tribunal constate que la cote se fait actuellement hors la présence du public qui n'est plus admis à y assister et ne peut connaître ni relever les offres qui y seraient faites. La cote à huis clos n'est admissible que si aucune proposition n'y est faite qui soit susceptible de modifier les résultats acquis sous le contrôle du public par les offres et les demandes constatées sur le registre spécial.

# LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. *A bon vin, point d'enseigne.* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez *du beau, du bon et pas cher*, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

# NOUVELLES RELIGIEUSES

TOURCOING. — *A la Marlière.* — Demain, jeudi, 7 mai, le Pensionnat Sainte-Thérèse se rendra en pèlerinage à Notre-Dame de la Marlière. A huit heures et demie, messe et instruction par M. l'abbé Paul Reboux, aumônier de pensionnat. Des chants seront exécutés par la chorale des anciennes élèves.

— Les offices du dimanche ont été très suivis à la chapelle de la Marlière. Depuis quatre heures et demie du matin, les pèlerins sont venus en très grand nombre et à chacune des messes la chapelle était prise d'assaut. Les sermons ont été donnés par M. l'abbé Tison. Mentionnons spécialement le pèlerinage édifiant des établissements Sion, situés, l'un à la Marlière, l'autre dans la rue des Corbeles. La messe a été célébrée par M. l'abbé Ducoulombier, curé du Sacré-Cœur, à Tourcoing. Les familles des patrons avaient pris place dans le chœur de la chapelle, sur des chaises réservées. Les chants ont été exécutés par des ouvrières de ces établissements. M. l'abbé Ducoulombier a pris la parole à l'Evangile. L'après-midi, de multiples offices ont donné satisfaction aux nombreux pèlerins qui ont rendu visite à la Marlière. Dans la soirée, de nombreux pèlerins sont encore venus rendre leurs devoirs à la Vierge de la Marlière.

# CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — THÉATRE-HIPPODROME. — Aujourd'hui, mercredi, pour la première fois à Roubaix, l'excentrique Toch dans la mouche d'or, parodie comique. Vendredi, troisième soirée de gala et première représentation de mlle Boulico, première danseuse de cakewalk. Jeudi, à trois heures très précises, matinée enfantine, avec le même programme que le soir. La location est ouverte tous les jours à 10 heures du matin jusqu'à 5 heures.

# CORRESPONDANCE

*(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)*

### Au Cirque de Roubaix

Roubaix, le 5 mai 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Malgré les garanties déjà promises par l'administration du Cirque, de réserver des places aux billets pris à l'avance, j'ai eu le regret, dimanche encore, de constater que les places n'étaient pas du tout réservées. J'avais pris à l'avance deux fauteuils pour lesquels j'ai payé 0 fr. 50 de location et quand je me suis présenté, à 8 heures 20, il n'y avait plus que des places debout. Il m'a été répondu au contrôle que les places n'étaient pas garanties. Pourquoi alors prendre 25 c. par billet pour la location ? Puisque les places sont numérotées, ne pourraient-on pas faire comme pour les représentations théâtrales ? J'espère que l'administration voudra enfin nous donner satisfaction et je vous présente, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes sincères salutations.

*Un abonné du « Journal de Roubaix ».*

### Les Fêtes de Roubaix et les sociétés musicales

Roubaix, le 5 mai 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de répondre quelques mots à ce *Lecteur* qui demande aux deux sociétés se préparant au concours de la Pentecôte, de rester à Roubaix pour les fêtes.

Monsieur le *Lecteur*, quand vous aurez, comme nous, depuis six mois, assisté à deux et trois répétitions par semaine, dépensé, après une journée de labeur, votre temps et votre argent, pour le plaisir d'être, sur deux journées, retenu un jour entier dans une salle de concours, vous craindrez, Monsieur, d'abuser de la complaisance des sociétaires en leur demandant encore de continuer pendant deux mois.

Agréez, Monsieur, mes salutations sincères.

*Un deuxième lecteur.*

### Roubaix et les plages du Nord de la France

Roubaix, le 5 mai 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Comme suite à la lettre publiée le 4 courant dans votre estimable journal et relative à la correspondance du train arrivant de Dunkerque à Lille à 7 h. 30 soir, correspondance obligeant les voyageurs de 3e classe pour Roubaix-Tourcoing, à rester 1 heure 05 minutes en gare de Lille, je viens vous soumettre une autre réclamation concernant le train partant de Gravelines à 6 h. 20 soir.

Régulièrement, ce train arrivant à Lille à 9 h. 35 et permettant de prendre celui partant pour Roubaix à 9 h. 47. Avec le nouvel horaire, les voyageurs de 3e classe sont tenus d'attendre 1 heure 11 minutes en gare de Lille et n'arrivent à Roubaix qu'à 11 h. 21. Ils mettent donc 5 heures pour parcourir cent kilomètres, soit une vitesse commerciale de... 20 kilomètres à l'heure. A l'inverse des automédons, les trains sur certaines lignes vont de plus en plus lentement.

Ne serait-il pas possible à la Compagnie du Nord de favoriser un peu plus les relations de Roubaix-Tourcoing avec nos plages du Nord ?

Nos villes sont assez importantes et fournissent suffisamment de voyageurs à la puissante Compagnie pour que celle-ci leur donne quelques satisfactions.

Il y aurait bien aussi la correspondance avec trains venant par la bifurcation de La Madeleine, Rouges-Barres et Roubaix-Tourcoing, mais il y a si longtemps que tout le monde la réclame sans succès que je crois qu'il vaut mieux ne pas en parler, de peur de pétition.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

*Un voyageur,*
*pour un groupe d'habitués des plages françaises.*

### Pour les chiens

*Tourcoing, le 5 mai 1903.*

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

En ma qualité d'ami des chiens, je serais extrêmement obligé de poser la question suivante à la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing : « Pourquoi ces pauvres toutous ne sont-ils pas admis dans les tramways ? » Je tiens à vous faire remarquer que la Compagnie du chemin de fer du Nord accepte les chiens et que les tramways de Roubaix-Lille les autorise également. Au besoin, la Compagnie des tramways pourrait n'accepter ces pauvres bêtes qu'en seconde classe, et leur faire payer 0.10 cent. pour tout parcours, ou demi-place.

Agréez, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

*Une amie des chiens.*

## PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

*L. D. T.* 19. — 1° D'ordinaire non, mais rien ne s'y oppose ; 2° Une amie de la famille ; 3° Parfaitement. — *Un futur foyer.* — 1° Nous ne connaissons pas ce journal ; 2° L'*Industriel français*, journal hebdomadaire, 26, rue de Saint-Quentin, 10 fr. par an ; 3° Nous ne donnons pas de renseignements commerciaux. — *Un pêcheur enthousiaste.* — 1° Non ; 2° Oui, s'il provient d'une pêche privée. — *J. L. L.* — Voyez M. Bouzin, secrétaire de la Société, professeur à l'Ecole Nationale des Arts Industriels. — *Sporting-Menin.* — 1° Le *Manuel de vélocipédie*, par Louis Lockert, 1 fr. 50 ; 2° Oui. — *Seuny.* — 1° et 2° La loi oblige les enfants à servir une pension alimentaire à leurs parents dans le besoin. Le taux en est fixé par le juge de paix ; 3° Seul le motif d'indigence serait admis. — *Un soldat L. L. W.* — Si cette loi était votée, tout le monde ferait deux ans. — *F. G.* — Lisez : *Théophile B...*, Salon (Bouches-du-Rhône). — *Un volontaire.* — Vous devez passer à Lille avant de signer votre engagement.

*Myrza qui pleure.* — Oui, s'il est bien écrit en entier, daté et signé de la main du testateur, mais il y aura une amende. Si vous voulez plus de sécurité dans la validité, faites venir un notaire pour un testament notarié, qui n'a pas alors besoin d'être écrit de la main du testateur. — *Y. X. Croix.* — Vous pourriez peut-être obtenir du juge de paix la mise de cette saisie-arrêt, pour ce motif ; demandez-le lorsqu'on réglera la répartition de la somme ; mais ce n'est pas certain. Voyez le greffier pour la procédure. Quant à la somme de frais, elle sera fixée ultérieurement ; le chiffre est inconnu et ne peut seulement approximativement et ultérieurement dans la saisie pour fixer le montant de la retenue, et voilà tout. — *J. M. D. V.* — 1° Oui, le défaut de timbre ne fait que vous exposer à une amende ; 2° Oui, mais seulement pour la différence entre la somme prêtée et les remboursements déjà effectués. — *M. D. 28.* — Il faudrait avoir beaucoup plus de détails que vous ne nous en donnez, sur la nationalité, les formes du mariage et du divorce, la loi du pays américain, etc. Voyez un avocat auquel vous exposerez le cas et qui vous demandera tous les renseignements utiles. — *A. B. C.* — 1° Votre fils n'étant pas l'aîné n'a aucun droit à la dispense ; 2° Adressez-vous au bureau militaire, à la Mairie. — *M. W.* — Il se peut que vous n'ayez pas été accepté comme volontaire, mais rien n'empêche que vous soyez reconnu apte au service lors du conseil de revision. — *A. L. P. L.* — 1° On ne prévoit pas encore la date où cette loi sera votée ; 2° La loi n'a pas d'effet rétroactif.

*M. C. T. 120.* — Tourcoing, Roubaix, Lannoy, Touffiers, Templeuve, Froyennes, Tournai, 23 kilomètres. — *H. A. V. C. Un ancien lecteur.* — Dans ces conditions la patente ne saurait être bien élevée ; pour en connaître exactement l'importance demandez à M. le contrôleur des contributions directes ; informez-vous à la Mairie du jour de son prochain passage dans la commune.

# NORD

DEUX ENFANTS FOUDROYÉS A CONDÉ. — A Macou, banlieue de Condé, la foudre a atteint deux fillettes. A cinq heures du soir, les enfants sortaient de l'école de Macou. La petite Cauvin, sept ans et demi, et une de ses compagnes, âgée de six ans, regagnaient leurs demeures. Les deux gamines étaient arrivées en face du monument Glorieux, quand un éclair sillonnant l'espace les atteignit. La petite Cauvin, mortellement blessée, s'affaissa. Sa compagne, grièvement blessée, fut relevée et transportée chez ses parents. La première n'a pas tarué à succomber.

LE CRIME DE FLINES-LEZ-RACHES. — *Mort de la victime.* — Mme Bourlard-Flon, la malheureuse victime de la tentative d'assassinat commise il y a huit jours, est morte dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure. Le magistrat instructeur recherche toujours à quel mobile a bien pu obéir Marie Delplanque, la femme assassin. L'autopsie du corps de Mme Bourlard va sans doute être pratiquée par un médecin légiste désigné par le Parquet.

# PAS-DE-CALAIS

L'ELECTION DE MONTREUIL. — On nous informe qu'au dernier moment, M. Destrez vient de déposer à la préfecture à Arras sa déclaration de candidature et que cet ancien candidat antiministériel se propose de faire campagne contre... M. Truy, c'est-à-dire en faveur du ministère.

UN OUVRIER TUÉ DANS UNE CARRIÈRE A LENS. — Un wagonnet appartenant à la Compagnie de Decauville, chargé de marne, longeait la carrière de M. Blanchart, située route de La Bassée, à Lens, lorsque, par suite d'un déraillement, il fut renversé et projeté dans le vide.

Plusieurs ouvriers, qui étaient occupés au fond du puits, purent se garer, mais l'un d'eux, le nommé Hippolyte Duquenchoy, atteint à la tête par une pierre, fut retrouvé ayant le crâne fracturé ; il ne tarda pas à expirer. Ce malheureux ouvrier, dont la famille habite Avion, laisse une veuve et dix enfants.

TAMAR INDIEN GRILLON Délicieux Bonbon au Chocolat, le plus agréable laxatif contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Bile, Embarras gastrique et intestinal, le soir en se couchant, la digestion faite. PARIS, 33, Rue des Archives, et toutes Pharmacies.

# BELGIQUE

LA CHAMBRE. — La Chambre a repris ses séances mardi. M. le Président a donné lecture de la lettre de démission de M. le baron Huyttens de Terbeck, greffier de la Chambre, et a rendu un légitime hommage à celui-ci. M. Schollaert propose d'admettre l'ancien fonctionnaire à la pension en lui conservant le titre honorifique de ses fonctions. (Très bien ! sur tous les bancs.)

En attendant la nomination d'un nouveau greffier, M. de Prott, chef de bureau du greffe, remplit les fonctions par intérim.

Une modification des limites des cantons judiciaires d'Evergem et de Gand est ensuite adoptée par appel nominal.

M. Daens interpelle « sur le pillage de la caisse communale d'Alost ». Il veut démontrer, dit-il, par un exemple, que le contrôle des minorités, que la représentation proportionnelle communale est nécessaire. Les détournements se seraient élevés à 136.000 francs ; personne ne vérifiant l'état de la caisse, le receveur a pu « piller » impunément. Cependant, l'article 96 de la loi communale oblige les bourgmestre et échevins de vérifier la caisse trimestriellement. Ils ont mieux à faire : ils doivent falsifier les listes électorales, ce qui a failli amener M. Bethune sur les bancs de la correctionnelle. Le receveur a spéculé, dit-il, sans qu'on en trouve trace. Ce voleur est cru sur parole.

L'interpellateur termine en demandant à la Chambre d'enjoindre au gouvernement de sévir contre le bourgmestre et l'échevin des finances, qui, dit-il, ont manqué à leurs devoirs.

M. de Trooz : Je n'ai pas à recevoir vos injonctions, exprimées en un discours de meeting. Votre discours ne s'adressait pas au gouvernement, mais aux Alostois, que vous voulez exciter contre leurs magistrats.

M. le Ministre de l'Intérieur rétablit les faits, et montre qu'il y a eu des vérifications régulières de la caisse communale ; les procès-verbaux ont été adressés au gouverneur de la province. « La Chambre, dit-il, jugera entre les paroles de M. Daens et celles de l'honorable gouverneur. » (Très bien ! à droite.)

M. Béthune parle à son tour, mais il déclare ne pas vouloir suivre l'interpellateur dans ses considérations. L'honorable bourgmestre défend la réputation de la ville d'Alost et son crédit attaqués par M. Daens.

Ce dernier replique et dépose un nouvel ordre du jour blâmant le ministre, s'il ne veut pas sévir contre le Collège d'Alost.

L'ordre du jour Daens est rejeté. On remarque que la majorité des libéraux s'abstient.

La séance est levée à cinq heures.

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un amendement important au projet de loi, dont la discussion recommencera aujourd'hui mercredi a été déposé hier sur le bureau de la Chambre par M. Hoyois. Il est ainsi conçu :

« Rédiger ainsi qu'il suit les quatre premiers alinéas de l'article premier :

» La réparation des dommages qui résultent des accidents survenus aux ouvriers des entreprises industrielles occupant habituellement cinq ouvriers au moins, dans le cours et par le fait de l'exécution du contrat de travail régi par la loi du 10 mars 1900, est réglée conformément aux dispositions de la présente loi.

» Ces dispositions s'appliquent également, sous les mêmes conditions, à la réparation des accidents survenus dans les entreprises commerciales ou agricoles occupant habituellement trois ouvriers au moins.

» Elles peuvent être étendues par arrêté royal aux autres entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, à raison de leur caractère dangereux et après que la Commission des accidents du travail aura été appelée à donner son avis.

» Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux entreprises publiques comme aux entreprises privées. »

LA CONFESSION D'UN SOCIALISTE DÉSABUSÉ. — Le citoyen Ferdinand Bassoux, conseiller communal socialiste à Carmières, vient d'être exclu du parti ouvrier qu'avait d'ailleurs quitté hitrement. Dans une lettre adressée à ses anciens camarades, ce socialiste désabusé s'exprime ainsi :

« Votre parti n'est plus mis au service du ouvrier sensé qui le lit, qui l'étudie, qui raisonne, qui connoit ses vrais amis.

» Je suis sorti du parti socialiste, comme tant d'autres, fatigués que j'étais par la domination de quelques personnages qui exploitent de malheureux égarés par ce titre de « parti ouvrier » que vous et vos pareils, prenez à ceux qui pourraient avec plus de raisons que vous, le revendiquer. Je reprends ma liberté, trop longtemps compromise sous le plus honteux esclavage qu'un parti ait jamais imposé à ses adeptes et à ses mandataires.

» Je répudie votre égalité, qui n'est que l'égalité dans la misère pour les petits, l'égalité dans les honneurs et les grasses prébendes pour les chefs. Je répudie votre fraternité, qui ne consiste que dans l'asservissement de toutes les indépendances, et la persécution contre ceux qui se réclament sincèrement de ce que vous appelez « l'athéisme » et qui ne vaudra jamais la « charité ».

» Un moment égaré, je ne suis aperçu heureusement à temps, que « le socialisme était la plus sectaire des tyrannies ».

LA PRINCESSE CHARLOTTE. — Certains journaux ont publié des nouvelles alarmantes au sujet de l'état de santé de la princesse Charlotte. Ces informations sont inexactes.

LES RECEVEURS COMMUNAUX DE BELGIQUE se sont réunis en Congrès, au nombre de 500 environ, dimanche, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, à l'effet de délibérer sur le projet de loi déposé en leur faveur. Comme ordre du jour, les receveurs ont exprimé le vœu de voir déposer sans délai le rapport de la section centrale, pour que le projet de loi soit discuté en même temps que le budget de l'Intérieur.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. E. Mulle de Terschueren, ministre résident, frère de l'honorable sénateur pour Thiet-Rouiers, décédé à Thiet, à l'âge de 77 ans.

— On annonce la mort à Cointe, de M. l'ingénieur Alfred Belpaire, gendre de M. Woeste, ministre d'Etat.

AVIS AUX PÊCHEURS A LA LIGNE. — Un arrêt de la Cour d'appel de Liège vient de décider que la confiscation des engins de chasse ou de pêche édictée par le Code pénal, n'est pas applicable à la pêche à la ligne à main. M. le Ministre de l'Agriculture a pris, en conséquence, une décision qu'il a communiquée à tous les agents que la chose concerne et de laquelle il résulte que la ligne à main ne peut être confisquée que lorsqu'il en est fait usage en temps prohibé et non pas quand le prévenu n'est poursuivi que pour avoir pêché sans être muni d'un permis régulier.

### ANVERS

UNE FEMME BRULÉE VIVE. — Lundi soir, la femme Vermeere rentrant chez elle, rue Struyventrenz, alluma son feu, quand tout à coup, les flammes sortant du poêle, mirent le feu à ses vêtements. La malheureuse a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré.

UN AFFREUX ACCIDENT s'est produit lundi soir. Un charretier, nommé Claes, conduisait un lourd chariot. En traversant le pont roulant du Kattendyck Dok, il heurta violemment le piquet d'acier placé à côté du pont. Le choc le fit tomber du véhicule, dont une roue lui écrasa la tête.

### GAND

UN FAIT GRAVE. — On lit dans la *Flandre libérale* :

« Le demi-bataillon des chasseurs-éclaireurs s'était rendu dimanche matin à la porte de Courtrai, pour y effectuer des exercices de l'école de tirailleur ainsi que différents feux. Des paquets de cartouches à blanc avaient été distribués aux hommes, et un des officiers avait donné l'ordre de charger les fusils, lorsqu'un garde s'aperçut que le paquet de cartouches qui lui avait été remis contenait plusieurs cartouches à balles dites « de grève ».

» Il en avertit son supérieur et des ordres furent aussitôt donnés pour qu'il ne fût pas fait usage des cartouches. Il est heureux qu'on se soit aperçu à temps de ce mélange de cartouches diverses, sans quoi on eût pu avoir à déplorer de grands malheurs.

» Le même fait s'est produit récemment à Namur.

» Une enquête est ouverte. »

### MOUSCRON

UN FESTIVAL pour harmonies, fanfares et orphéons sera organisé au Mont-à-Leux, le dimanche 14 juin prochain, premier jour de la ducasse du hameau.

### THOUROUT

SCENE SANGLANTE. — Une petite fête avait réuni, lundi soir, plusieurs habitants du hameau Wynendaele, à Thourout, à l'occasion de la plantation de l'arbre de mai devant la maison d'un nommé Coussens. Malheureusement, une discussion s'éleva entre les quatre frères Delafontaine, d'une part, et le nommé Séraphin Van Tomme, d'autre part. On en vint bientôt aux voies de fait. Van Tomme tomba les poumons perforés d'un coup de couteau. Le malheureux a rendu le dernier soupir hier, dans l'après-midi. Les frères Honoré et Auguste Delafontaine ont été arrêtés et conduits à la prison de Bruges.

### WERVICQ

MARIAGE. — Mardi matin, à onze heures, a été célébré, en l'église paroissiale, le mariage de M. Jules Bataille, brasseur, fils de M. Louis Bataille-Lyoen, entrepreneur à Poperinghe, avec Mlle Louisa Delva, fille de M. Léon Delva-Van Hoorebeke et nièce de M. A. Delva, bourgmestre de la commune.

Le mariage civil avait eu lieu la veille ; c'était l'oncle même de la mariée qui avait procédé à la formalité légale. Les témoins étaient : Pour la mariée : MM. Henri Delva, rentier à Ypres, et Gustave Delva, négociant à Wervicq, ses oncles ; pour le marié : MM. Oscar Bataille, son frère, et Edgar Somenart, docteur en médecine, à Louvain, son cousin. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Delva, directeur du pensionnat de jeunes filles à Anseghem, qui a prononcé une touchante allocution.

Des fausses portes avaient été dressées sur le parcours du cortège. Nous offrons nos vœux aux jeunes époux.

### TEMPLEUVE

NECROLOGIE. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le docteur Louis Mariage, bourgmestre de Templeuve, décédé en son domicile, à la suite d'une maladie qui le minait depuis quelque temps, dans sa 68e année. Né le 6 janvier 1836, M. Mariage fit ses études au collège Notre-Dame à Tournai, et ensuite à Louvain où il sortit avec grande distinction. Nommé docteur en 1859, il succéda à son père, comme docteur en médecine, en 1861, à Templeuve. M. Mariage a fait partie du Conseil communal, depuis 1863 jusqu'à ce jour, sans interruption. Nommé échevin en 1886, il fut élu bourgmestre en 1888 ; démissionnaire en 1890, il fut réélu bourgmestre en 1894, et conserva ces délicates fonctions jusqu'à sa mort ; il était aussi rapporteur du Cercle médical rural du Hainaut.

Catholique convaincu, M. Mariage avait su conquérir l'estime de tous ses concitoyens. La commune de Templeuve perd en lui un homme intègre, un magistrat loyal et juste.

Nous présentons à Mme Mariage et à sa famille éplorée, l'expression de nos sincères condoléances.

Les funérailles de M. Mariage auront lieu samedi, à dix heures et demie. En signe de deuil, le drapeau a été mis en berne, à la maison communale.

Pilules Suisses Contre les maux d'estomac, constipation, digestions pénibles. 29743

Vêtements, pour hommes, sur mesure, coupe dernier genre, tissus exclusifs. S'adresser Compagnie Anglaise, Lille, 2 Grande-Place. 29126

MAISON DE 1er ORDRE
Brunschwig et Fils
CHEMISIERS
Se rend à domicile sur demande
LILLE — 66, Rue Nationale — LILLE
29738

BRONCHITES, COQUELUCHE
TOUX REBELLES, ASTHME, OPPRESSIONS,
sont toujours soulagés et guéris par
Le SIROP DES 24 HEURES — 1 fr. 50
S'adresser 32, Rue Neuve, à Roubaix. 29613

# LA VIE SPORTIVE

## CYCLISME

LA COURSE BORDEAUX-PARIS. — Les engagements pour la course Bordeaux-Paris, organisée par le *Vélo*, sont clos et ont réuni 54 concurrents pour la catégorie des professionnels parmi lesquels : Wattelier, Georget, Aucouturier, Levasey, Jean Fischer, Pasquier, Baert, Maurice Garin, Muller, Prévost, Joseph Fischer, Gougoltz, etc. ; le départ pour cette catégorie sera donné samedi soir, à cinq heures, à Bordeaux pour l'arrivée avoir lieu au Vélodrome Buffalo, à Paris, dimanche après-midi. La seconde catégorie des touristes-amateurs, a réuni 67 engagements. Nous avions annoncé dans cette catégorie l'engagement de Hubert Desruelles, le jeune professeur de boxe roubaisien, mais l'U.F.V. ne lui ayant pas délivré de licence, il ne partira pas. Les touristes-amateurs feront la course en cinq étapes ; le départ de Bordeaux leur sera donné aujourd'hui mercredi, à midi. Voici les différentes étapes : 6 mai : Bordeaux-Angoulême (127 kilomètres) ; 7 mai : Angoulême-Poitiers (235 kilomètres) ; 8 mai : Poitiers-Tours (339 kilomètres) ; 9 mai : Tours-Orléans (455 kilomètres) ; 10 mai : Orléans-Paris (609 kilomètres). A demain, les premiers résultats.

## AUTOMOBILISME

LES SIGNAUX SUR LES ROUTES NATIONALES. — Paris, 5 mai. — (*Par dépêche.*) — L'Association Générale Automobile voudrait placer, sur toutes les routes de France, de nombreux signaux, de modèles uniformes, qui auraient l'avantage de présenter, d'une manière très visible et figurative, l'indication des obstacles ou des difficultés que peuvent rencontrer les automobilistes telles que descentes, virages, cahoutchoucs, croisements, passages à niveau, etc. Le Ministre des Travaux publics étudie, en ce moment, un projet d'unification et de multiplication de ces signaux et il vient d'engager des pourparlers avec le Ministère de l'Intérieur, pour appliquer ce système aux routes nationales. M. Marmeyoud voudrait que la première expérience des nouveaux signaux pût être faite au moment de la course Paris-Madrid, fixée au 24 mai prochain.

POUR LA COUPE GORDON BENNETT. — S'il faut en croire plusieurs sportifs anglais, le service d'ordre de la course de la Coupe Gorden Bennet, qui se disputera en Irlande le 2 juillet prochain, ne sera pas assuré par moins de 3.500 policemen ou soldats. A ce chiffre, il faut encore ajouter deux milliers de cyclistes et de chauffeurs de bonne volonté qui seront chargés de barrer les routes aboutissant à celles que suivront les coureurs.

## LUTTE

LE CHAMPIONNAT DU MONDE. — Paris, 5 mai, minuit (*Par dépêche*). — Après quatre soirées, le premier tour des épreuves éliminatoires du Championnat du Monde (poids légers), organisé par l'*Auto*, au Casino de Paris, a quasiment pour le second tour les lutteurs suivants : Lassartedie (80 kilos), Français ; Clément le Terrassier (78 kilos), Belge ; Célestin Moret (83 kilos), Français ; Sauerer (81 kilos), Allemand ; E. Deriaz (84 kilos), Suisse ; Chabzet le Frappeur (83 kilos), Français ; Weber (82 kilos), Allemand ; Sabes (84 kilos), Français ; Vervet (84 kilos), Français ; Naudet (72 kilos), Français ; Reignier (74 kilos), Français ; Van Dom (82 kilos), Hollandais ; Dangers (85 kilos), Allemand ; Passemar (80 kilos), Français ; E. Deriaz (70 kilos), Suisse ; Smith (83 kilos), Français ; Camille le Terrassier (82 kilos), Belge ; Hitzler (85 kilos), Allemand ; Berry (78 kilos), Français ; Cotch Mehmet (80 kilos), Turc.

La cinquième séance qui a eu lieu ce soir devant une salle comble a donné les résultats suivants : Sauerer (Allemand) tombe Passemar (Français) ; Emile Deriaz (Suisse) tombe Clément le Terrassier (Belge) ; Naudet (Français) tombe Reignier (Français), en 22 minutes, par une ceinture arrière. C'est le « clou » de la soirée ; lutte palpitante, Naudet est l'objet d'une triple ovation. Lassartesse (Français) tombe Adrien Deriaz (Suisse).

## ATHLÉTISME

UN CHAMPIONNAT DU MONDE DES POIDS ET HALTÈRES. — L'Haltérophile-Club de France organise un Championnat du Monde des poids et haltères qui se disputera à Paris du 25 au 30 juin prochains. Les engagements sont reçus dès maintenant à l'*Auto*, 10, Faubourg-Montmartre, à Paris.

## LA BOXE

CONTRE DE SIXTE. — La Commission de cette société a décidé de créer une section de boxe française, qui comprend déjà quelques membres. Les personnes qui désireraient en faire partie, sont priées d'envoyer leur adhésion, au plus tôt, au secrétaire du Club, 47, rue du Moulin. Cette section sera dirigée par un professeur de Roubaix, qui enseignera la méthode Charlemont.

## HIPPISME

### COURSES A ENGHIEN

*du mardi, 5 mai*

Paris, 5 mai. — (*Par dépêche.*) — Malgré un temps peu engageant au moment du départ, les abstentions ont été très rares ; du reste, le programme était intéressant, et quoique le Steeple-Chase annuel ne réunit pas les premiers sujets de la spécialité, comme l'année dernière, les concurrents qui y restaient inscrits venaient de montrer assez de qualité, pour que leur rencontre suffit à satisfaire les plus difficiles.

Voici les résultats :

*Prix de l'Indre* (course de haies, à vendre aux enchères publiques, 3.000 fr., 3.000 m.) : 1er, Sombrun (M. Urban-David), pesage 30.50, placé 15.00, pelouse 16.00, placé 8.50 ; 2e, Kodiak (West), pes. 29.50, pel. 17.50 ; 3e, Giudecca (J. Turner